

SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR	P.3
L'ESBV C'EST QUOI ?	P.4
LES DONNÉES CLÉS ET L'IDENTIFICATION DU PERSONNEL	P.5
LES ÉTAPES DE VOTRE STAGE/APPRENTISSAGE	P.6
LES ATTENTES INSTITUTIONNELLES	P.7
LES INFORMATIONS PRATIQUES	P.8
LIEU DE SANTE SANS TABAC	P.9
LA SÉCURITÉ INCENDIE	P.10
QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION	P.11
L'ANNUAIRE DES SITES	P.12





LE MOT DU DIRECTEUR



Par ces quelques lignes, je tiens à vous souhaiter la bienvenue au sein de l'Établissement de Santé Baugeois Vallée (ESBV). Nous avons construit ce livret d'accueil pour vous fournir toutes les informations utiles au bon déroulement de votre stage ou de votre apprentissage. Tout au long de cette période, vous pourrez compter sur l'accompagnement bienveillant de nos équipes pour vous partager leurs savoir-faire et expériences .

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour vous permettre de confirmer votre projet professionnel et de vivre une expérience aussi enrichissante que possible au sein de notre établissement.

Merci à vous !

**Le Directeur,
Christophe BRUAND**



**Nos valeurs
"Tous engagés pour vous"**



Prenez connaissance de ce livret d'accueil avant votre arrivée, et autant de fois que nécessaire tout au long de votre stage ou apprentissage.

À tous, bienvenue au sein de notre établissement !

L'ESBV, C'EST QUOI ?



L'Établissement de Santé Baugeois Vallée (ESBV) est situé en Maine-et-Loire.

Né de la fusion des hôpitaux locaux de Beaufort-en-Anjou et de Baugé-en-Anjou en 2001 et des maisons de retraite de La Ménitré et de Mazé-Milon en 2005, il est implanté sur ces quatre sites.

La mise en œuvre d'une filière gériatrique complète, basée sur l'accueil des personnes âgées polypathologiques, et ancrée dans son territoire de santé est un pilier du projet d'établissement.

Centrée sur l'articulation de la trajectoire de soins entre le domicile, l'hôpital et les établissements d'hébergement, une équipe pluridisciplinaire accompagne :

- Les patients en Médecine / SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation).
- Les résidents en EHPAD (Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes), en UPAD (Unité pour Personnes Âgées Désorientées), en UPHA (Unité pour Personnes Handicapées Âgées), en Hébergement Temporaire et au PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés).
- Les bénéficiaires en SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile).

ANGERS
25KM



LES DONNÉES CLÉS



Retrouvez sur notre site internet les informations suivantes :

- Le projet d'établissement : <https://www.esbv.fr/projet-etablissement>
- Les organigrammes de direction : <https://www.esbv.fr/equipe-de-direction>
- Nos données et activités : <https://www.esbv.fr/nos-donnees-et-nos-activites>

Numéros utiles

Standard ESBV : 02 41 84 13 84
DRH - Gestion des stages : 02 41 84 13 79

L'IDENTIFICATION DES PROFESSIONNELS



LA TENUE VESTIMENTAIRE

Les professionnels soignants et des services logistiques portent une tenue professionnelle fournie par la blanchisserie de l'établissement. Ils sont reconnaissables par leur couleur.

Pour les stagiaires et apprentis dans les services de soins, une tenue vous sera fournie lors de votre arrivée. Toutefois, veillez à apporter des chaussures fermées ainsi qu'une tenue professionnelle propre et adaptée à votre service (cheveux longs attachés, les ongles courts, sans vernis ni bijoux). Des casiers peuvent être mis à disposition selon les disponibilités. Pensez à apporter un cadenas.



ASH hôtellerie-bionettoyage Médecins, assistante de service social, secrétaires médicales, agents de la blanchisserie



Aides soignants, ASH soins, AES, AMP Infirmiers, pharmaciens, préparateurs en pharmacie hospitalière, kinésithérapeutes, aides-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciennes, cadres de service



Agents de l'équipe restauration

Agents des services techniques

LES ÉTAPES DE VOTRE STAGE/APPRENTISSAGE



1 Avant votre arrivée

- Un tuteur de stage ou maître d'apprentissage en charge de votre encadrement vous est désigné.
- Votre convention de stage précise vos horaires ou vous indique la personne à contacter pour les obtenir.
- Si vous avez des questions concernant la convention de stage ou le contrat d'apprentissage, contactez le service des ressources humaines au 02 41 84 13 79 - equipedrh@esbv.fr
- Vous recevrez la charte informatique par mail afin d'en prendre connaissance et la respecter ainsi que le document sur le droit à l'image à rendre à votre tuteur/maître d'apprentissage.

2 Pendant votre stage/apprentissage

- Votre tuteur de stage ou maître d'apprentissage est présent pour vous guider et répondre à vos questions.
- Tout stagiaire ou apprenti en situation de handicap bénéficie du droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination.
- Des accès informatiques vous sont attribués selon le type et la durée de votre stage.
- En cas d'absence, vous devrez prévenir votre maître de stage et votre école.
- Si des photographies sont prises, signalez votre refus auprès du photographe.
- Anticiper vos échéances concernant le rapport de stage ou tous documents spécifiques à compléter.

3 A votre départ

- Un bilan de stage/apprentissage sera réalisé en fonction de votre école.
- Selon votre service, pensez à vider vos poches et votre casier avant de partir.
- Si vous souhaitez travailler pendant les vacances scolaires, merci d'en informer votre tuteur. Vous pouvez également consulter nos offres d'emploi sur notre site internet.
- Nous vous invitons à scanner le QR code présent à la fin du livret afin de répondre au questionnaire de satisfaction.

L'établissement veille à l'inclusion des personnes en situation de handicap. En cas de besoin d'aménagement, merci de le signaler afin que notre référent handicap puisse évaluer votre situation et proposer les adaptations nécessaires.

LES ATTENTES INSTITUTIONNELLES



VIS A VIS DE VOTRE COMPORTEMENT



- Avoir une attitude respectueuse ainsi qu'un langage adapté à la population accueillie et aux professionnels qui m'encadrent.
- Respecter les règles de politesse et les horaires établis.
- Veiller à la bonne utilisation du matériel, du linge et des équipements mis à sa disposition.
- Respecter la charte informatique.
- Se rendre disponible.
- Respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone portable hors temps de pause.
- Faire preuve d'honnêteté et de respect.
- Connaître et respecter les règles professionnelles (secret professionnel, sécurité ...).
- Respecter le principe de neutralité en évitant le port de tout signe ostentatoire.

VIS A VIS DE VOTRE STATUT D'APPRENANT



- Montrer votre implication et votre motivation.
- Développer votre curiosité intellectuelle ainsi que votre capacité d'observation et d'écoute.
- Être participatif et actif : se fixer des objectifs et tendre à les réaliser (objectifs de l'école et personnels).
- Faire preuve d'initiatives en fonction de votre domaine de compétences et niveau de formation.
- S'adapter au fonctionnement du service et aux situations.
- Rechercher les informations dans vos connaissances.
- Savoir vous exprimer ou apprendre à communiquer lors des échanges professionnels à l'oral comme à l'écrit.
- Savoir travailler, communiquer et collaborer en équipe pluridisciplinaire.
- Savoir alerter.
- Être capable de vous autoévaluer.

VIS A VIS DE VOS CONNAISSANCES



- Maîtriser les principes fondamentaux du métier et les règles de base en matière d'hygiène, de sécurité et de confort.
- Connaître la structure et le fonctionnement de l'Établissement (être capable au cours du stage/apprentissage de présenter globalement l'Établissement et son fonctionnement).
- Connaître les différents métiers de l'établissement.
- Mettre en pratique, sur le terrain, les acquis théoriques et pratiques appris en formation.
- Connaître les limites de votre champs de compétences en fonction de votre niveau de formation.
- Faire l'analyse de vos acquis et de vos expériences lors des bilans.

LES INFORMATIONS PRATIQUES



COMMENT PUIS-JE ME RESTAURER ?



Vous avez la possibilité d'apporter votre repas. Sur tous les sites, des salles de pause sont à votre disposition avec réfrigérateur et micro-ondes en libre service. Pensez à apporter vos couverts ! A noter, le premier jour de stage vous devez amener votre propre repas.

Egalement, les sites de Beaufort et Baugé disposent d'un self ouvert à tout le personnel. Les tickets sont à acheter directement auprès des accueils. Ils sont vendus par carnet de 10 tickets, au prix de 5€* le ticket. Les repas sont à réserver à l'avance, au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante. Un tableau d'inscription est disponible sur le serveur dans W: DIFFUSION - MENUS SELF. Demandez à votre tuteur de stage de vous guider.

OÙ PUIS-JE ME STATIONNER ?



Les sites de Beaufort et Baugé disposent de leur propres aires de stationnement à destination du personnel.

Pour les EHPAD de Mazé et La Ménitrie, le stationnement se fait sur les aires publiques. Des parkings à vélo sont également à disposition.

Pour ceux ne disposant pas de voiture, des transports à la demande existent sur notre secteur pour un tarif réduit. Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site d'Aléop :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/avec-le-transport-la-demande-je-voyage-en-toute-simplicité/transport-la-demande-bauge-noyant>

EXISTE T-IL UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE ?



L'établissement propose un partenariat avec la plateforme de covoiturage KAROS à travers une application mobile pour améliorer les trajets domicile-travail entre professionnels du territoire. Vous pouvez créer votre compte KAROS en téléchargeant l'application sur votre téléphone portable.

Notice disponible sur le logiciel Ageval: DOC-DIR-75. Demandez la à votre tuteur de stage si besoin.



COMMENT SE FAIT L'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT ?



Sur les sites de Baugé et Beaufort, l'accès à l'établissement se fait grâce à un badge professionnel en dehors des horaires d'ouverture des portes.

Pour les apprentis, votre badge vous sera donné le jour de votre arrivée.

Les stagiaires, ne disposant pas de badge, devront sonner à la porte de l'établissement entre 19h30 et 7h30. En dehors de ces horaires, les portes s'ouvrent automatiquement.

*Tarif 2025 révisé annuellement

LIEU DE SANTÉ SANS TABAC



**IL EST INTERDIT DE FUMER OU DE VAPOTER
DANS LES LOCAUX DE L'ÉTABLISSEMENT**



En tant que lieu de santé promoteur de soins et de prévention, l'ESBV fait le choix de ne pas autoriser la consommation de tabac (cigarettes et cigarettes électroniques) au sein de l'établissement. Il s'agit d'une part, d'offrir à tous la garantie d'un environnement sain et protecteur et d'autre part, de venir en soutien à la réduction voire l'arrêt définitif de la consommation de tabac auprès des usagers concernés (résidents, visiteurs, professionnels).

Afin de confirmer son engagement, l'ESBV s'est lancé dans la démarche de labellisation "Lieu de santé sans tabac".

Des **zones de tolérance** existent toutefois sur l'ESBV vers lesquelles nous invitons les fumeurs à se rendre. Ces zones dédiées ont été identifiées sur chacun des 4 sites et sont indiquées sur plans, affichés dans les salles de pause, vestiaires ou accueils des différents sites.

Il est interdit de fumer hors de ces zones. Les pauses cigarette doivent être prises uniquement sur les temps de pause prévus dans l'organisation.

LES CHARTES



En tant que stagiaire ou apprenti, vous vous engagez à respecter les chartes suivantes :



Chartes à votre disposition sur notre site internet ou sur les panneaux d'affichage

- [Charte de la personne hospitalisée](#)
- [Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance](#)
- [Charte de bientraitance](#)
- [Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée](#)
- [Charte Romain Jacob](#)

En suivant ce lien, vous serez redirigé vers la page "Les droits des usagers" notre site internet. Consultez notre "espace de téléchargement" pour avoir accès à l'ensemble des chartes.

LA SÉCURITÉ INCENDIE



RÈGLES DE BASE À RESPECTER

N'encombrez pas les moyens de secours (laisser libre accès aux extincteurs, ...).

N'encombrez pas les issues (ne rien stocker devant les portes, ...).

Ne fumez jamais en manipulant des produits inflammables.

Ne laissez jamais de cigarette allumée dans un cendrier.

QUE FAIRE EN CAS D'ALARME INCENDIE ?

Ne pas crier « au feu », garder son calme.

Ne pas utiliser les ascenseurs.

Lors d'une alarme sur les reports « incendie » dans les salles de soins, suivre les consignes de l'infirmière désignée pour coordonner les actions.

Les “guides” dirigent les personnes vers les portes coupe feu les plus proches.

Les “serres files” (ASH, aides-soignants) ferment les portes et fenêtres et s'assurent qu'il ne reste personne dans la zone.

Normes de sécurité incendie propres aux établissements de santé : nos bâtiments sont organisés en zones avec des parois et des portes coupes feu.

**POMPIERS :
(0)18 OU (0)112**

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Ce qu'il faut dire aux secours :

QUI ? S'identifier.

OÙ ? Adresse précise et détails du cheminement si nécessaire.

QUOI ? Nature de l'évènement, importance, nombre de victimes éventuelles.

ACTIONS EN COURS ? Extinction, évacuation, autre.

ATTENDRE QUE LES SECOURS VOUS AUTORISENT À RACCROCHER

Si vous avez des questions ou besoin d'informations contactez le responsable du service technique.

**Poste 4104 - 02 41 57 50 29
Astreinte technique : 06 71 01 14 37**

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



Nous vous remercions de prendre quelques instants pour remplir le questionnaire de satisfaction à la fin de votre stage ou apprentissage en scannant le QR CODE ci-dessous. Cela nous permettra d'évaluer notre accompagnement auprès de vous pendant votre période au sein de l'établissement.

Vous pouvez également retrouver le questionnaire de satisfaction sur la page d'accueil du logiciel AGEVAL. Demandez à votre tuteur de stage.





Établissement de Santé Bugeois Vallée

SITE DE BAUGÉ-EN-ANJOU

📍 9, chemin de Rancan
49150 Baugé-en-Anjou

☎ Tél : 02 41 84 13 84

SITE DE BEAUFORT-EN-ANJOU

📍 14 rue de l'hôpital
49250 Beaufort-en-Anjou

☎ Tél : 02 41 57 50 00

SITE DE MAZÉ-MILON

📍 15 rue Paul Richou
49180 Mazé-Milon

☎ Tél : 02 41 80 60 27

SITE DE LA MÉNITRÉ

📍 1 rue Joliot Curie
49250 La Ménitré

☎ Tél : 02 41 45 67 67

Toute l'actualité de l'ESBV sur www.esbv.fr

et le **ZOOM**



Suivez également l'ESBV sur LinkedIn et Facebook !

